**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du vendredi 24 février 2023 à 17 heures**

Etaient présents : Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Florine TALAGRAND

 Stéphane VERHEYDEN Michel MATHIOU, Greta GODAERT,

 Jocelyn GELLY, Monique VALLAT , Isabelle ESCHALIER

Pouvoirs : Roland HOURS donne pouvoirs à Michel MATHIOU

Absent: Christophe GODELET

 **Ordre du jour**

1 - Attribution de marché pour l'espace socio culturel et sportif –

2 - Frais de déplacement pour Mr GREFFET –

3 - Attribution de subvention pour l'association Pousta Drobie –

 4- Modification des statuts de la communauté de communes du pays Beaume Drobie : retrait de la compétence« voirie d’intérêt communautaire »

5 - Questions diverses

1. **Attribution du marché pour l’Espace Socio Culturel et Sportif**

 Le Maire rappelle qu’un second appel de marché public pour la création de l’Espace Socio Culturel et Sportif a été lancé pour une remise des offres et les membres de la commission d’appel d’offres se sont réunis afin de procéder au choix des meilleurs offres.

 La commission retient les prestations suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lot | Désignation | Nom de l’entreprise | Montant HT |
| 2 | Gros œuvre  | SARL BOISSIN Frères | 35547.00 |
| 3 - 4 | Charpente-Brise soleil / Couverture-zinguerie | SARL BOISSIN Frère | 135549.00 |
| 5 | Electricité – courant faible  | S DEJOUX | 26560.00 |

 Après en avoir délibéré le conseil vote à l’unanimité cette délibération et approuve les choix des entreprises.

**2 – Frais de déplacement pour Monsieur GREFFET**

 Le maire expose qu’à la fin de du contrat aidé CUI en septembre 2022 Damien GREFFET a passé son permis poids lourd en le finançant grâce à son compte personnel de formation et en réglant les frais de déplacement entre son domicile et le siège de l’auto- école à Aubenas.

 Damien GREFFET a réintégré ses fonctions à la commune de Sablières sous un contrat à durée déterminée en janvier 2023 et a validé son permis poids lourd ce même mois. Il fait une demande d’aide financière auprès de la commune pour couvrir partiellement ses frais de déplacement.

 La commune propose d’attribuer une subvention de 200 € pour cette participation

**Après en avoir délibéré le conseil vote à l’unanimité cette délibération.**

**3 –Attribution de subvention pour l’Association Pousta Drobie**

Le maire expose la requête de l’Association Pousta Drobie parvenue par mail en Octobre 2022 et fait lecture de la demande de subvention de cette Association.

**Après en avoir délibéré, le conseil rejette cette demande de subvention de l’Association Pousta Drobie.**

**4 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Beaume Drobie :retrait de la compétence « voirie d’intérêt communautaire »**

 Le maire fait part de la saisine du Président de la Communauté de Commune Beaume Drobie relative à la modification des statuts engagée par délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2023 .

 Le Conseil Municipal est ainsi appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l’article 2 de la Communauté de Communes pour le retrait de compétence « VOIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE ».

 **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorable au retrait de la compétence « VOIRIE D’INTERET COMMUNAUTAIRE » des statuts de la Communauté de Communes tel que proposé par le conseil communautaire.**

**5- Questions diverses**

La séance se termine vers 19h30

Roland HOURS